



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Critères de la carte des zones vulnérables à la désertification médicale

Question écrite n° 8673

Texte de la question

Mme Marine Hamelet interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la publication récente de la première carte des intercommunalités identifiées comme les plus vulnérables face à la désertification médicale. Si la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy dans le département du Tarn-et-Garonne figure sur cette carte, il apparaît toutefois que d'autres territoires du département rencontrent également des difficultés majeures en matière de démographie médicale et peinent à assurer l'accès aux soins de leurs habitants. Elle lui demande donc sur quels critères précis ces intercommunalités ont été retenues et pour quelles raisons l'ensemble du département, pourtant largement touché par la pénurie de médecins, ne bénéficie pas de ce dispositif dès à présent. Elle lui demande également d'indiquer le calendrier et les modalités d'extension de cette cartographie aux autres zones en difficulté.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Hamelet](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8673

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2025